



DEPARTEMENT DE LA MANCHE COMMUNE DE VAINS
CONSEIL MUNICIPAL DU 13/03/2023
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Année 2023 – Page 14

Le Maire,
Olivier DEVILLE

Le lundi 13 mars deux mille vingt-trois à vingt heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie de Vains, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier DEVILLE, Maire.

Présents et membres excusés et pouvoirs :

CARNET Jean Philippe	P	JUGAN Nathalie	P	SAVARY Chantal	P
DEBON Anthony	P	LECHARTIER Sébastien	P	STRUGALA Philippe	P
DEVILLE Olivier	P	LEMOINE Vincent	PVR SP	TETREL Guylène	PVR CT
DOUBLET Thierry	P	POULET Sandrine	P	THÉAULT Chantal	P
FAGUAIS François	P	RENOUF Pascal	P	TIMONNIER Gillian	PVR OD

Secrétaire de séance : Élu(e) conformément à l'article L.2121-15 du CGCT : Mme POULET Sandrine

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 15

Convocation : 09/03/2023 Affichage : 09/03/2023

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

1. Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 janvier 2023

Délibération 20230313-01

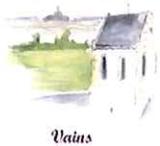
Après s'être assuré que chaque conseiller municipal ait bien reçu le procès-verbal, M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

2. Loi « climat et résilience » recul du trait de côte

Ce point ne fait pas l'objet de délibération.

Un temps d'information et d'échanges au sujet de la révision de la liste des communes littorales dont l'action en matière d'urbanisme et la politique d'aménagement doivent être adaptées aux phénomènes de recul du trait de côte a été organisé le 16/02/2023 en visioconférence par M.



BULOT Emmanuel, service GEMAPI à la CAMSMN. Pour la commune de VAINS, Mme THEAULT Chantal a participé à cette réunion et rapporte son contenu à l'ensemble du Conseil Municipal.

M. BULOT Emmanuel était supposé venir ce soir en début de Conseil Municipal faire une présentation aux membres du Conseil à ce sujet, mais ne s'est pas présenté.

3 Travaux de signalisation et de sécurisation des piétons dans le cadre d'une demande de dotation du produit des amendes de police – année 2023
Délibération 20230313-02

Dossier de demande de dotation du produit des amendes de police

NOTICE EXPLICATIVE

Dans le cadre de l'amélioration de la sécurité routière au profit des usagers du domaine public, et en particulier des piétons, la commune de VAINS souhaite effectuer des travaux en 2023 :

Signalisation & Sécurité des piétons

Route des Salines (VC 34) : aménagement en mobilité douce, dans le but de développer les mobilités douces dans la commune, actuellement inexistantes.

- Réalisation d'une écluse de filtrage afin de limiter le flux de la circulation – Devis reçu COMAT & VALCO pour barrière pivotante ou ouvrante (626 € TTC ou 1 194 € TTC).
- Installation de la signalétique horizontale et verticale (panneaux, marquage au sol) – Devis reçu de 4S de 5 592 € TTC.
- Remplacement du busage actuel défectueux, pour faciliter le cheminement piétons – Attente devis Mickaël Lemaitre.

Comptage de la vitesse actuellement en cours. Des phases de test peuvent démarrer.

Route de la Côte (RD 911) : Création de portes d'entrées d'agglomération et matérialisation de la zone 30, dans le but de limiter la vitesse constatée excessive dans le bourg de Vains.

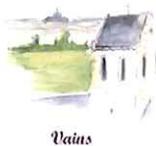
Estimation de l'ATD Sud Manche : 13 000 € TTC

Route de la Côte (RD 911) : sécurisation du passage piétons situé sur la RD 911 au niveau du bourg, utilisée par les écoles pour aller à la cantine le midi, et à la garderie matin et soir, la vitesse a été constatée excessive dans le bourg de Vains. Le passage piétons actuel n'est constitué que de bandes blanches.

- Pose de 2 panneaux lumineux avec kit solaire et détection de mouvements – Devis reçu de 4S de 10 798.08 € TTC. Mme POULET propose à la place la pose de 2 feux comportementaux. Demande d'autorisation à effectuer auprès du Département.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.



4 Ressources humaines : création d'un emploi permanent de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet
Délibération 20230313-03

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-8,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet, en raison de l'avancement de grade par ancienneté de la secrétaire de mairie au 01/04/2023, et qu'il n'existe pas d'emploi de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet vacant dans le tableau des emplois,

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet, pour assurer les fonctions de secrétaire de mairie, à compter du 01/04/2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

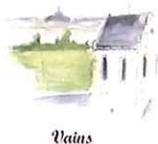
5 Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales

Ce point ne fait pas l'objet de délibération.

M. TRAIMOND, sous-préfet d'Avranches informe par courrier en date du 3 mars 2023, du renouvellement des commissions de contrôle des listes électorales et de la désignation des membres.

Conseillers municipaux prêts à participer aux travaux de la commission :

- Titulaire : Mme JUGAN Nathalie
- Suppléante : Mme TETREL Guylène



6 Mairie et salle polyvalente de VAINS : diagnostic énergétique
Délibération 20230313-04

Proposition de diagnostic énergétique reçue de la coopérative de l'énergie et du développement durable « les 7 Vents » après rencontre en mairie et visite des locaux. Diagnostic comprenant un état des lieux, solutions d'améliorations avec scénarios et rapport avec présentation orale. Coût du devis : 3 900 € TTC.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

7 Travaux de voirie et petits travaux divers : adhésion au groupement de commandes
Délibération 20230313-05

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L 2113-6 à L 2113-8 sur les groupements de commandes ;

Vu les articles L.1411-5 et L. 1414-3 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la réalisation de travaux de voirie et d'aménagements urbains (travaux neufs, renouvellements ou entretiens) sont nécessaires ;

Considérant que ce marché est réalisé en groupement de commandes ;

Considérant la nécessité de réaliser les travaux ci-après mentionnés :

• Pour les besoins de la communauté d'agglomération Mont Saint Michel - Normandie les principales prestations concernent :

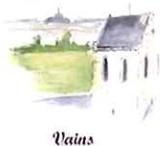
- viabilisation de parcelles dans les zones d'activités : réseaux EU/EP/téléphones/basse tension/éclairage public/AEP, etc

- création ou extension de routes, parkings, voies équestres, cheminements piétons, voies de zones d'activités, entretien ou renforcements de chaussées, voiries définitives avec ses aménagements, mises aux normes PMR des chaussées / parkings / trottoirs, etc

- terrassement, empierrement, aménagement des abords des bâtiments publics, etc

- réseaux d'eaux usées : extensions de réseaux, remplacements de réseaux, remplacement ou pose de regards, mise en conformités de branchements (pose de boîtes, etc),

• Pour les communes souhaitant adhérer au groupement de commande, les principales prestations concernent :



DEPARTEMENT DE LA MANCHE COMMUNE DE VAINS
CONSEIL MUNICIPAL DU 13/03/2023
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Année 2023 – Page 18

Le Maire,

Olivier DEVILLE

- réparations, réfections et renforcements des couches de surfaces des chaussées, parkings, trottoirs.....
- aménagements urbains (dépose et repose de bordures, décaissements de chaussées et trottoirs, purges, enrobés, etc).
- réalisation de lotissement communal (terrassements, empierrements, réseaux EU/EP, réseaux souples (tranchées communes, réseaux téléphones, fourreaux, etc.), bordures, enduits et enrobés, etc)
- création ou extension de voiries.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adhérer au groupement de commande ;
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention constitutive de groupement et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- D'autoriser la signature d'éventuelles avenants à la convention constitutive ;
- D'autoriser le coordonnateur à signer les marchés pour le compte du groupement de commande.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

8 Chemin Rural de l'Enclos : versement d'une subvention de fonctionnement à la commune de Marcey les Grèves
Délibération 20230313-06

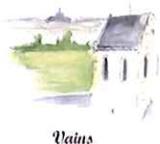
Suite aux travaux de voirie réalisés dans le chemin rural de l'Enclos par la commune de Marcey les Grèves, il était prévu que la commune de Vains participe à hauteur de 50 % du coût des travaux.

Les travaux ont été facturés en totalité à 4 897.44 € TTC à la commune de Marcey les Grèves par l'entreprise EUROVIA. Le montant de la participation de Vains est donc fixé à 2 448.72 € TTC.

M. le Maire propose le versement d'une subvention de fonctionnement de 2 448.72 € à la commune de Marcey les Grèves. Ce montant sera inscrit au BP 2023 au compte 657348.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.



9 Orientations budgétaires 2023

Ce point ne fait pas l'objet de délibération.

Travaux réalisés en 2022 :

Travaux éclairage public	26 700.00 € - subv DETR 13 329.68 €
Route de la Loge : busage et renforcement de chaussée	44 473.47 € - subv DETR 16 874 €
Mise en conformité PMR sanitaires salle des fêtes	21 513.00 € - subv DETR 7 529 €
Construction d'un atelier municipal	100 000.00 € subv aggro FSCR 10 000 € + DETR 29 408 €
Changement moteur cloche église	1 436.40 €
Mise en conformité assainissement vestiaires rugby au Poulet	5 924.16 € - subventionné 100 %
Mise en conformité des panneaux de voirie	15 028.21 € - subv 30% produit amendes de police (4 403 €)

Monsieur le Maire présente les projets d'investissement pour l'année 2023 :

DESIGNATION	MONTANT TTC	DESIGNATION	MONTANT TTC
Mairie et salle des fêtes – diagnostic énergétique	3 900.00 €	Ossuaire et reprise de concessions funéraires	10 000.00 €
Projet d'acquisition de terrain LEMETAYER	59 872.00 €	Armoire ignifugée mairie	2 000.00 €
Rachat terrain aggro	50 000.00 €	Frais d'étude route des Salines	11 000.00 €
Aménagement portes d'entrées de bourg	15 000.00 €	Aménagement route des Salines	100 000.00 €
Sécurisation passage piétons école route de la Côte	10 798.08 €	City-stade	55 000.00 €

10 Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a été destinataire d'aucune nouvelle déclaration d'intention d'aliéner depuis la dernière séance du Conseil Municipal.



Vains

DEPARTEMENT DE LA MANCHE COMMUNE DE VAINS
CONSEIL MUNICIPAL DU 13/03/2023
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Année 2023 – Page 20

Le Maire,

Olivier DEVILLE

11 Questions diverses

- Point sur l'urbanisme :

Mme THEAULT fait le point sur les différents dossiers d'urbanisme en cours, certificats d'urbanisme, déclarations préalables, permis de construire et donne lecture des décisions prises.

- « J'aime la nature propre » Opération ramassage de déchets 18/03/2023 à 8h30 RDV route des Salines – Contact : M. Mocques – Société de la Chasse
- Courrier de M. Claude Mocques en date du 06/03/2023 : lecture faite à l'ensemble du Conseil Municipal.
- Remerciements famille pour M. COURTEILLE Romain
- Faire-part de décès famille STRUGALA
- Lettre de soutien à l'association pour la 4 voies Granville-Avranches : à transmettre à chaque membre du Conseil Municipal pour réponse individuelle à l'association.
- Remerciements élèves de l'école Saint-Michel pour la subvention exceptionnelle accordée
- Plénière urbanisme du 08/03/2023 : présentation à transmettre à chaque membre du Conseil Municipal.
- CCID : 22/03/2023 à 18h30
- Projet de city-stade : Mme POULET rappelle la visite sur place au niveau de l'actuel terrain de tennis, de la demande de subvention à effectuer auprès de l'Agence Nationale du Sport, et des prochaines visites à venir :
 - 18/03/2023 à 11h00 Marcey les Grèves
 - 25/03/2023 10h00 Dragey et 11h15 Val Saint Père
- Démission de la Présidente du SIVS : Mme POULET informe les membres du Conseil Municipal de la démission de Mme Magalie JOSSEAUME de la Direction du Syndicat scolaire Bacilly-Vains.

La présente séance est levée à vingt-trois heures vingt et contient 6 délibérations numérotées 20230313-01 à 20230313-06.

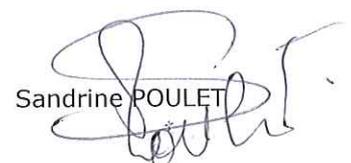
Fait à Vains, le 03/04/2023

Le Maire


Olivier DEVILLE



La secrétaire de séance


Sandrine POULET

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Fait et délibéré à Vains, les jours mois et



DEPARTEMENT DE LA MANCHE COMMUNE DE VAINS
CONSEIL MUNICIPAL DU 13/03/2023
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Année 2023 – Page 21

Le Maire,
Olivier DEVILLE

an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et affichage en mairie.

CARNET Jean Philippe	
DEBON Anthony	
DEVILLE Olivier	
DOUBLET Thierry	
FAGUAIS François	
JUGAN Nathalie	
LECHARTIER Sébastien	
LEMOINE Vincent	PVR SP
POULET Sandrine	
RENOUF Pascal	
SAVARY Chantal	
STRUGALA Philippe	
TETREL Guylène	
THÉAULT Chantal	
TIMONNIER Gillian	PVR OD